

# Le Document Unique

**Répertorier, évaluer, hiérarchiser les risques dans l'entreprise.**

**Une obligation pour tout chef d'entreprise employant du personnel salarié et qui peut rapidement devenir un véritable casse-tête.**

Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP ou DU) est un document à destination des salariés et de tout intervenant extérieur à l'entreprise. Il s'agit de recenser les risques posant des problèmes de sécurité ou pouvant altérer la santé des travailleurs.

L'objectif final est d'éviter les accidents et les pathologies liées au travail. Le travailleur est ainsi informé du risque, et connaît les précautions à prendre et les règles de sécurité à respecter.

**Un document "cousu main" pour chaque entreprise**

Le Document Unique est un document très important. Il diffère d'une entreprise à

une autre, même si le métier est similaire. Les techniciens Cerfrance vous aident à construire votre propre Document Unique autour des différentes activités de vos salariés. Il prend en compte les différents risques existant : électrique, chimique, chute de hauteur, manutention manuelle et mécanique, troubles musculo-squelettiques... Dans tous les cas, chaque risque sera évalué en fonction du travail de vos salariés dans votre entreprise.

## Deux modes d'intervention

Pour être plus près du terrain, dans le concret de votre activité et de celle de vos salariés, les techniciens DU vous proposeront une intervention sur place. À l'issue de la visite, le chef d'entreprise et le technicien DU se réservent du temps pour compléter un questionnaire adapté aux activités de l'entreprise. Autre solution, créer votre Document Unique lors d'une formation en petit groupe, avec l'appui en direct des techniciens DU. Une occasion aussi d'échanger avec d'autres chefs d'entreprise.

## Un document à mettre à jour

Le Document Unique n'est pas un document figé. Il évolue en même temps que l'entreprise, s'adapte, se bonifie. Là encore, Cerfrance vous permet de formaliser ces évolutions. Vous pourrez mettre à jour votre Document Unique selon les mêmes modalités de prestations que lors de sa création (intervention sur place ou formation).



**François Pilet**  
Cerfrance Côtes-d'Armor

## À savoir

Aujourd'hui, le plus grand risque pour une entreprise est de ne pas posséder un Document Unique le plus exhaustif possible et à jour. Sans ce dernier la responsabilité de l'employeur risque d'être mise en jeu en cas d'accident du travail.

# "Ce n'est pas ce que j'avais imaginé !"

**Bruno et Sylvie sont en couple sur l'exploitation. Ils se préparent à transmettre, tous les deux très motivés pour trouver un jeune qui s'installe. Ils reçoivent Étienne, un jeune candidat qui est en recherche d'une ferme.**

Après avoir fait connaissance autour d'un café, Bruno explique à partir d'un plan de masse posé sur la table comment l'exploitation a évolué, avec les différents investissements qui ont été des étapes marquantes du développement de l'entreprise. *"Et ça s'est fait au prix de certains sacrifices ! Et pour un jeune ici, c'est tout à fait possible de faire les attributions de lait supplémentaires que la laiterie accorde, il suffit d'ajouter des cornadis et des logettes à la place de la fumière, et de construire une nouvelle fumière"*. Sylvie jusqu'alors plutôt silencieuse, intervient en s'adressant à Étienne : *"Est-ce que vous pouvez nous parler de votre projet ?"* Le regard posé vers les cédants, le jeune répond : *"Oui, alors je voudrais m'installer seul et en production laitière. Vous avez un parcelaire accessible intéressant, ça correspond à ce que je cherche car j'ai envie de mettre en œuvre un système pâturant ; avec 400 000 litres de*

*lait que vous produisez aujourd'hui, je veux d'abord vérifier s'il est opportun d'augmenter le volume de lait"*. Bruno se montre surpris : *"Ah oui, euh, c'est une option que je n'avais pas imaginée, nous avons tellement eu de mal à obtenir du lait de la laiterie !"*

## Analysons les faits

Bruno et sa femme sont contents et fiers du travail accompli, des choix réalisés. Au moment de transmettre, Bruno projette l'évolution de l'exploitation telle qu'il l'aurait faite lui-même à la lumière de son expérience. Il est peut-être dans le vrai, mais va-t-il de cette manière convaincre son interlocuteur de s'intéresser à son exploitation ? En posant une question ouverte sur le projet, Sylvie permet l'expression du repreneur.

## Que retenir ?

Transmettre, c'est rencontrer un repreneur et lui mettre en main des moyens de production à partir desquels peut émerger une nouvelle entreprise. Avoir envie de transmettre, s'ouvrir et s'adapter au projet d'un repreneur sont clairement aujourd'hui des postures aidantes pour faire aboutir un projet de transmission. En tant que cédant, il faut être prêt à se faire bousculer : c'est un leurre d'imaginer que

le repreneur va se faire la même vision de l'exploitation que soi. Si pour vous cédant, l'entreprise est l'aboutissement de tout un investissement personnel et le résultat d'un passé, le jeune lui est plutôt dans le présent, tourné vers le futur. Un bon passage de relais entre deux générations nécessite du côté du cédant et du repreneur d'avoir une intention positive par rapport à l'autre, l'acceptation des différences et une posture de compréhension mutuelle des besoins de l'autre.

Les chroniques "Relations humaines" sont écrites à partir de faits évoqués par des agriculteurs et agricultrices dont nous changeons les prénoms.



**Annette Hurault**  
Groupe Relations humaines

> Se rencontrer et se comprendre pour transmettre.

